

des fins militaires et navales, nous demandons que les fonctionnaires du ministre s'entendent avec ceux d'autres ministères en vue d'entreprendre ces travaux d'expansion et d'amélioration. Si, après un examen soigneux par tous les départements intéressés, on juge qu'il ne serait pas profitable d'exécuter ces travaux à l'aéroport de la base d'Eastern-Passage, nous demandons que le ministère de la Défense nationale accorde toute l'aide nécessaire en vue de l'aménagement de ces installations quelque part ailleurs.

Le ministre est au courant que lui-même et d'autres ministres intéressés ont reçu une copie de la délibération adoptée par le conseil de ville d'Halifax le 26 mai dernier. Ce texte et d'autres documents reçus par le ministre soulignent l'importance de cette question et l'intérêt qu'elle soulève naturellement dans la région d'Halifax. J'espère que le ministre pourra m'assurer que les entretiens que je lui ai proposés par écrit aussi bien qu'à la Chambre auront lieu le plus tôt possible en vue de remédier à la situation actuelle qui est loin d'être satisfaisante.

L'hon. M. Claxton: Monsieur l'Orateur, en discutant les crédits de la Défense, des députés ont formulé un certain nombre de griefs et soumis quelques propositions. Ils ont aussi posé des questions auxquelles je devrais répondre dès maintenant. De par leur nature même, il faudrait beaucoup de temps pour y répondre en détail, puisqu'un bon nombre d'entre elles comportent diverses opinions relatives à l'état actuel de notre défense et, à ce sujet, les points de vue sont contradictoires. Je vais m'efforcer de répondre le plus brièvement possible aux points soulevés.

Tout d'abord, relativement à la portée du communiqué émis à la suite de la réunion de Londres du conseil des pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, les députés devraient lire avec soin la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faite à la Chambre le 5 juin dernier, et qui se trouve reproduite à la page 3292 des *Débats*. Le ministre a bien pris soin d'indiquer, dans cette partie de la déclaration qui se rapporte à la défense, les conséquences possibles, dans la mesure où nous pouvons les prévoir:

Pour ce qui est de notre pays, nous nous inspirons déjà dans le domaine de la défense du principe en cause et nous nous efforçons d'agir en vue de défendre toute une région plutôt qu'un pays seulement. Telle a été notre ligne de conduite; nous serons heureux de faire notre possible pour continuer de la suivre.

Cela découle de l'essence du problème que pose la défense du Canada, parce qu'on ne l'a jamais considéré comme problème de la dé-

fense du Canada seulement, mais du Canada à titre de partie d'un continent, et en vérité à titre de partie de la défense des pays occidentaux qui seraient tous englobés advenant une guerre qui mettrait en jeu notre liberté. On ne croit pas que le principe des forces équilibrées, équilibrées sur le plan international, ait un effet immédiat sur l'élaboration de nos propres plans de défense ni sur notre propre programme de défense. Il doit être évident que la seule conséquence immédiate d'importance serait celle qui se ferait sentir advenant que les puissances de l'Atlantique-Nord eussent un excédent d'armes ou de personnel de quelque genre en particulier. Dans le cas d'un excédent général, il serait évidemment mal à propos pour n'importe quel pays d'entreprendre la fabrication d'un nouveau matériel alors qu'il en existe déjà un qui donne satisfaction.

Prenons le cas des cuirassés d'escadre ou des croiseurs; je le donne comme exemple seulement parce qu'on n'a pas encore étudié la chose. Ceux qui ont pour fonction de dresser les plans de défense de l'Atlantique-Nord peuvent bien juger que nous avons assez de cuirassés d'escadre et de croiseurs. En ce cas, il serait contraire aux intérêts de la défense de toute la région de continuer à construire d'autres cuirassés et d'autres croiseurs. Naturellement c'est un exemple extrême, mais il démontre comment le principe s'appliquera.

Nous considérons le principe comme très important; il est même contenu dans le principe de la défense collective. C'est logique. Mais nous ne nous attendons à aucune répercussion importante sur nos propres effectifs de défense parce que dans l'organisation de la défense nous avons toujours tenu compte des dispositions prises par ces nations. Je m'empresse d'assurer les députés désireux de se renseigner sur cette question que nous ne nous attendons pas à des répercussions immédiates sur notre programme de défense. Nous sommes prêts, cependant, à entamer des pourparlers avec les représentants des autres nations et à chercher le moyen d'obtenir les meilleurs résultats. Comme par le passé, nous poursuivons ces entretiens avec largesse d'esprit puisque nous souhaitons vivement assurer de bons résultats.

J'ajoute une autre observation au sujet des engagements. Comme je l'ai maintes fois signalé à la Chambre, nous sommes tenus de prendre certaines dispositions en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, et plus particulièrement des articles 3 et 5 qui sont de nature politique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé d'engagements. Le mot est, je crois, synonyme de promesse. Mais lorsqu'on m'a parlé d'engagements, je